



**DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
DU 20 MARS 2024**

REGAL : IL N'Y A PAS DE PAIN A PERDRE !

**Rapporteur : Madame Nicole CHEVALIER, Vice-Présidente en charge
du REGAL**

Vu la délibération du 19 octobre 2022 portant sur la création du REGAL (Réseau de Lutte contre le Gaspillage alimentaire).

Le REGAL œuvre pour et avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire. Les boulangers font donc partie intégrante du programme de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'action retenue pour accompagner ces acteurs est **la valorisation des invendus par la création de nouvelles recettes issues de la récupération du pain sec et des viennoiseries.**

Pour mettre en place cette action, le SyMPaC a fait l'acquisition d'un broyeur à pain, dénommé «crumbler». La machine sera prêtée gracieusement aux boulangeries intéressées et motivées du Pays du Calais pendant une durée de 3 à 4 mois. Un diagnostic sera proposé en amont et après utilisation afin de quantifier la nourriture valorisée.

Une formation préalable sera dispensée aux boulangeries intéressées par le dispositif en amont du prêt.

Le modèle de convention est annexé à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives, les conventions et éventuelles avenants relatifs à cette action ciblée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 25 mars 2024
- son envoi à l'affichage le : 25 mars 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 27 mars 2024

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 29/03/2024
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

**Le Président,
Bernard DELALIN**



COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2024

Le vingt mars de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Fabrice BALLART, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Laurent LENOIR, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), Claudia ROBERT, MM Guy BEGUE, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Charles COUSIN, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**)

Secrétaire de séance : Monsieur Yves ENGRAND